

**Déclaration de ménage commun
destinée au service de la population et des
migrations du canton du Valais (SPM)**

Les conjoints/concubins soussignés confirment qu'ils vivent en une communauté conjugale effective, stable, qu'ils résident à la même adresse et que ni séparation ni divorce ne sont envisagés à ce jour.

De plus, ils ont pris acte que de fausses déclarations peuvent avoir des conséquences graves.

Signatures :

L'époux/le concubin

L'épouse/la concubine

.....

.....

Lieu et date

.....